



120 Avenue du Gal Jean Gilles  
66028 Perpignan Cedex  
Tél : 04.68.50.04.13  
Fax : 04.68.50.16.77

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Date : 2 FEVRIER 2016**

Année scolaire 2015/2016

Numéro de séance : 4

Date de transmission de la convocation aux membres : 19 Janvier 2016

Président : M. Didier FERRE - Secrétaire de séance : Mlle BOULENOUAR

Quorum : 15 Nombre de présents : 19 présents

### **ORDRE DU JOUR**

#### **POUR LE LYCÉE**

- ✓ Mise en place de la commission Fonds Social
- ✓ DHG SEGT
- ✓ DHG SEP
- ✓ Questions diverses

#### **POUR LE GRETA**

- ✓ cadre emploi modifié

**PRESENCE DU CONSEIL**  
Séance du mardi 2 février 2016

QUALITE		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M.FERRE Didier	X						
	Provisieur-adjoint	Mme SALDOU Céline	X						
	Gestionnaire	M. VIDAL Lionel	X						
	Chef de travaux	M. MAYEUR Eric	X						
	C.P.E	Mme JACQUET Marie	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. CRESTA JACQUES			X				
		Mme DELIEUX Suzanne			X				
	Commune siège	Mme ANGLADE Joelle			X				
	Commune siège	Mme ENRIQUE Francine			X				
	Commune siège	M.REQUESENS Nicolas			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	personnalité qualifié	M. LABORDE Christophe			X				
	personnel d'enseignement	M.HAMZAOUI Mohammed	X						
		Mme DAFURRIELA Cécile	X						
		Mme CROS Edith	X				remplacée par M.Alba		
		M. LORRE Tanguy	X						
		M.RIBO Nicolas	X						
		Mme PAGES Anne	X				remplacée par Mme LEBRUN		
	personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	M. POUPEAU Emmanuel	X						
		Mme SANCHO Laetitia				X			
	M. DEMAURY Alain				X				
PARENTS D'ELEVES ET ELVES	Parents d'élèves	Mme BARREAUD Patricia			X				
		Mme PAGEOT Jany	X						
		Mme BERNARD Magali			X				
		Mme BOUZAT Corinne	X		X		remplacée par M.TOMAS		
		Mme TOMAS Christine	X						
	Elèves	M.ABESSOLO Achille				X			
		M. ABDELLAOUI Marwane	X						
		Mlle MOULAI Camélia	X						
	M. MEY Bunchanthonn	X		X		remplacé par TORRES Indy			

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, le 2 février 2016 à 18h, le quorum étant atteint (19 Présents), la séance est ouverte. Mademoiselle BOULENEOUAR, représentant des élèves est désignée secrétaire de séance.

### **Le procès-verbal de CA du 4 Janvier est alors approuvé**

Monsieur le Proviseur fait lecture de l'ordre du jour auquel il souhaite apporter deux points à titre d'information, ainsi qu'une communication de la part des élèves.

## **1. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**

### **1) MISE EN PLACE DE LA COMMISSION FONDS SOCIAL**

Comme il a été annoncé lors du précédent CA, une commission de fonds social doit se mettre en place, monsieur le Proviseur fait lecture des membres devant la composer et demande quels sont les personnes parmi les enseignants, les élèves et les parents qui souhaitent faire partie de cette commission.

Sont alors désignés : madame Dafurriela représentante des enseignants, madame Bernard, représentante des parents d'élèves et monsieur Abdellaoui, représentant des élèves.

### **2) DHG**

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA que la répartition de la DHG a été faite en deux temps, d'abord avec les conseils pédagogiques réunis le 15 janvier pour la section d'enseignement général et technologique et le 18 janvier pour la section professionnelle et ensuite avec les coordonnateurs de discipline en conseil d'enseignement du 25 au 27 janvier afin de s'assurer que les équipes pouvaient absorber les HSA.

Monsieur le Proviseur informe qu'il a aussi réuni le CVL restreint aux élèves et que la commission permanente s'est réunie le 1<sup>er</sup> février à 18h.

Les documents envoyés précédemment avec les convocations ont été modifiés en STMS en anglais et philosophie, suite aux échanges tardifs avec les coordonnateurs des disciplines.

#### **a) DHG SECTION PROFESSIONNELLE**

Concernant la structure, elle reste quasiment équivalente à celle de l'an passé, 910 élèves prévus en septembre 2016 pour une capacité d'accueil de 960 élèves.

L'enveloppe du Rectorat est de 1840.50 heures réparties en 1715.50 heures postes et 125h en heures supplémentaires..

Monsieur le proviseur commente le tableau de répartition de la DHG. La DHG est en déficit heure poste.

Un complément de service en EPS est prévu pour 10h, 9h en génie électrique pour le bureau des stages.

Il rappelle que les équipes sont d'accord pour absorber la totalité des HSA.

Monsieur RIBO , *enseignant représentant CGT-SNS-FSU-SUD*, prend la parole et s'inquiète car depuis la réforme du bac pro en 3 ans les effectifs dans les classe ont augmenté passant de 24 élèves à 30 élèves ce qui oblige les dédoublements et qu'une classe dédoublée consomme autant d'heures qu'une classe entière. Les moyens octroyés pour la section professionnelle sont insuffisants d'autant plus que le public accueilli est un public difficile et qu'il serait nécessaire de classer l'établissement en REP ou REP+. Pour lui l'augmentation des effectifs met les matières en concurrence.

Concernant les 9h mises à la disposition du bureau des stages, monsieur Ribo ne comprend pas que l'on dépense 9h pour permettre à une personne de gérer les stages alors que cette mission relève du chef de travaux, monsieur Ribo déplore une fois de plus la suppression du poste de chef de travaux sur la SEP.

Enfin monsieur Ribo demande quel est le devenir du poste d'assistante de chef de travaux.

Monsieur Le Proviseur répond qu'il y a un poste attribué et qu'il s'emploie à maintenir la personne déjà installée sur ce poste.

Monsieur Mayeur chef de travaux répond qu'avant la fusion, il y avait un chef de travaux sur le lycée Charles Blanc et des moyens étaient déjà pris sur la DHG pour le fonctionnement du bureau des stages pour 9 ou 12h.

Monsieur Ribo pense que le bureau des stages ne doit pas faire les missions relevant du chef de travaux.

Monsieur Mayeur invite les enseignants à prendre connaissance de la circulaire de 2012 définissant les missions du chef de travaux et qu'il n'est pas dans ses attributions de gérer administrativement 1700 stages.

Monsieur Hamzaoui, *représentant FO*, répond qu'il a lu cette circulaire qui définit la responsabilité du chef de travaux dans le domaine de la gestion matérielle, de la communication , du développement, et du partenariat et qu'il n'est pas normal non plus que les enseignants de PLP fassent de la gestion de stock. Monsieur Hamzaoui revient sur les IMP et leurs attributions, aucune tâche n'est réellement définie et il considère que sur ce sujet nous sommes dans le flou artistique....

Monsieur le Proviseur revient sur la DHG pour informer que 4.5h sont accordées en carrosserie à monsieur Alba, le souhait est que cette décharge soit pérennisée.

Mademoiselle Dafurriela, *représentante FO*, demande si la lettre de mission type cadrage concernant les IMP est arrivée comme promis.

Monsieur le Proviseur répond qu'un groupe de travail a été réuni par les services du Rectorat pour définir un fléchage des IMP et un cadrage des missions.

Monsieur Poupeau, *représentant CGT-SNES-FSU-SUD*, fait une revendication, il s'oppose au complément de service qui précarise les postes et demande que les collègues soient stabilisés sur un poste complet.

Monsieur le Proviseur demande que la répartition de la DHG de la SEP soit votée

contre	Abstentions	Pour
3	8	8

#### ACTE N° 38

#### B) SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Concernant la structure prévisionnelle de la SGT pour 2016/2015 elle se composera de

15 classes de seconde soit une seconde de moins que cette année pour un effectif prévisionnel de 525 élèves soit 35 élèves par classe

2 classes de 1<sup>ère</sup> ES pour un effectif de 72 élèves

2 classes de 1<sup>ère</sup> L pour un effectif de 72 élèves

4 classes de 1<sup>ère</sup> SSVT pour un effectif de 144 élèves

2 classes de 1<sup>ère</sup> SSI pour un effectif de 72 élèves

5 classes de STI pour un effectif de 150 élèves

Il y aura une classe de 1<sup>ère</sup> en moins par rapport à 2015/2016

Pour les terminales

3 classes de TES pour 108 élèves

2 classes de L pour 72 élèves

4 classes de SSVT pour 140 élèves

2 classes de SSi pour 72 élèves

6 classes de STi pour 165 élèves

Pour les BTS 3 classes en 1<sup>ère</sup> année et 3 classes en 2<sup>ème</sup> année.

Il est prévu un effectif total de 1732 élèves.

La dotation prévue par le rectorat est de 2490,25h réparties en 2148heures postes et 342.25heures supplémentaires. Cette enveloppe est moins importante que celle de l'an passé mais elle permettra à l'établissement de fonctionner.

Monsieur Ribo, *représentant CGT-SNES-FSU-SUD*, ne comprend pas comment on donne 10h en EPS à la SEP et 15h sup alors qu'il pourrait y avoir création de poste

Madame Dafurriela, représentante FO s'interroge sur la diminution d'une classe de 1<sup>ère</sup>, comment pourra-t-on absorber les 545 élèves de secondes sur 15 premières il y a une différence d'effectifs qui correspond à une classe.

Madame Fosse, proviseur-adjoint répond que l'an passé environ l'équivalent d'une classe s'est orienté vers la section STMG, que sur les classes de seconde on perd

une quarantaine d'élèves qui s'orientent vers des filières sur d'autres établissements. Les calculs sont établis sur l'ensemble du bassin

Mademoiselle Dafurriella craint que nos élèves de seconde soient obligés de quitter l'établissement alors même qu'ils ont choisi une première sur Picasso. Le Rectorat doit nous donner plus de moyens.

Madame Fosse, proviseur-adjoint répond qu'il faut aussi tenir compte de la structure en bâtiments. Le nombre de salles de cours risque le facteur limitant.

Mademoiselle Boulenouar, élève demande comment les élèves sont affectés à Picasso, quelques uns de ses camarades ne sont pas du secteur, ils sont là car ils souhaitaient venir à Picasso, et d'autres n'ont pas obtenu le lycée

Monsieur le Proviseur répond que c'est la « moulinette informatique » procédure PAM, en fin de troisième et en fin de seconde qui affecte les élèves.

Les enseignants sont inquiets quant à la possibilité d'ouverture d'une 16<sup>ème</sup> seconde, ils l'ont trop souvent vécu par le passé à savoir la création début juillet d'une seconde supplémentaire, ce dont ils ne veulent pas, le lycée étant déjà suffisamment « dotés en élèves » et s'il n'y a pas de création de poste les collègues devront supporter des HSA.

Madame Lebrun, représentante CGT-SNES-FSU-SUD, trouve cela inacceptable.

Monsieur Ribo, juge cette enveloppe insuffisante.

Monsieur le Proviseur demande que la répartition de la DHG de la SGT soit votée

contre	abstentions	Pour
9	4	6

Acte N°42

La DHG n'es pas acceptée

Monsieur le Proviseur annonce donc qu'une nouvelle commission permanente et un nouveau conseil d'administration de réunira d'ici une dizaine de jours.

## **2. VIE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE**

*Départ de monsieur Poupeau à 19h30 -18 votants*

### **Acceptation de dons pour voyages scolaires**

Il est demandé au conseil d'administration d'accepter les dons ci-après pour aider au financement des voyages

- Voyage à Cancùn :

- 2403,54€ : don de la maison des lycéens
- 30,00€ : don de Mle MCCAFFERY Samantha
- 40,00€ : don d'une boucherie charcuterie du centre
- 40,00€ : don de M OLIVE David

- 300,00€ : don de Mme UTGES Dominique
  - 7,00€ : don d'une boulangerie
  - 50,00€ : don d'une entreprise
  - 150,00€ : don les vignobles de Rivesaltes
- Voyage à Tarragone :
    - 90€ : don de la maison des lycéens
    - 200€ : don de la maison des lycéens (vote de principe)
  - Voyage en Italie :
    - 700€ : don de la maison des lycéens (vote de principe)
    - 1500€ : don du crédit mutuel (vote de principe)

contre	abstentions	Pour
0	0	18

#### ACTE N° 40

#### Subventions d'organismes publics

Il s'agit juste d'une information à l'attention du conseil d'administration. Ces subventions permettent de financer le voyage en Pologne ce qui réduit le coût des familles, 130€ par élève

1000€ : les crédits d'état globalisés

2000€ : la section fédérale André Maginot

4500 : la fondation pour la mémoire de la Shoah

1000€ : le souvenir français

1050€ : le ministère de la défense

### 3- GRETA

#### Modification du cadre des emplois Greta

Il est demandé au conseil d'administration d'accepter la modification du cadre des emplois du Greta afin de permettre d'établir des contrats de suppléances en cas d'absences longue.

En effet à l'heure actuelle 3 personnes sont absentes pour des durée variables ce qui perturbe le fonctionnement du Greta.

contre	abstentions	Pour
0	0	18

## Acte N°39

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Proviseur donne juste deux informations aux membres du conseil d'administration

- D'abord la nomination d'une personne à mi-temps sur un poste d'infirmière, du mardi 2 février au lundi 7 mars puis à temps complet et peut-être un demi-poste supplémentaire.
- Ensuite concernant le palier d'orientation de fin de seconde le décret N°2014-1377 prévoit que le « redoublement devient exceptionnel », il ne peut être demandé ni par la famille ni par le conseil de classe.

Monsieur le Proviseur invite ensuite les élèves à s'exprimer concernant leur questionnaire sur la sécurité dans le lycée.

Marwane Abdelaoui interroge les membres du conseil d'administration sur la façon de procéder pour faire parvenir le questionnaire qu'ils ont établi avec l'aide des CPE. Deux solutions s'offrent : soit la version papier, il faudra donc que les professeurs principaux distribuent le questionnaire durant l'heure d'AP, Madame Jacquet, CPE, et monsieur Ribo pensent que le support papier sera lourd à gérer.

La deuxième solution serait une version numérique soit internet soit l'ENT ou autre, dans ce cas il faudra informer tous les élèves et les inciter à se connecter pour répondre au questionnaire.

Avant de clore cette séance monsieur Ribo demande à lire une motion (annexe)

La séance est levée à 20h

La secrétaire de séance

T. BOULENOUAR





**Motion présentée au conseil d'administration du Lycée Picasso-Charles**  
**Blanc**

Rim élève en 1<sup>ère</sup> année de BTS au lycée de Céret vient de se voir refuser par la préfecture un titre de séjour qu'elle a demandé depuis plusieurs mois. Désormais sans papiers, elle est donc à la merci d'une reconduite dans son pays d'origine, la Tunisie.

Après de brillantes études au lycée, elle a eu son baccalauréat avec mention en 2015.

Elle vit chez son oncle à Millas et poursuit ses études en BTS à Céret.

Elle y obtient d'excellents résultats et participe à sa formation avec assiduité.

Si elle devait retourner en Tunisie, elle serait contrainte d'arrêter des études qui lui tiennent tant à cœur et se retrouverait seule compte tenu de sa situation familiale.

Ayant à cœur la réussite des élèves ainsi que leur plein épanouissement, les représentants du Conseil d'administration du lycée Picasso, réunis ce jour, demandent à Madame le préfet des Pyrénées Orientales d'avoir la bienveillance d'accorder à Rim, un « titre de séjour étudiant » ce qui lui permettrait de poursuivre ses études avec la sérénité nécessaire.

